

11^E CONGRÈS DES FEMMES DE L'USS DES 20 ET 21 NOVEMBRE 2009, À BERNE

1959-2009:

50 ans de la Commission féminine de l'Union syndicale suisse :

Au début était l'égalité salariale

Natalie Imboden, historienne, secrétaire syndicale d'Unia, coresponsable de la région de Berne (2002-2007 : secrétaire centrale de l'USS, secrétaire aux questions féminines)

C'est le 15 novembre 1959 que la Commission féminine de l'Union syndicale suisse (USS) a siégé pour la première fois en séance ordinaire. Si le travail institutionnel sur la question de la femme au sein de l'USS date bien de ce moment-là, les racines de la politique syndicale des femmes plongent toutefois jusqu'au milieu du XIX^e siècle. À cette date, les ouvrières commençaient à fonder des syndicats. Ainsi, des couturières constituèrent une société en 1844 à Zurich, qui fonctionna aussi comme coopérative de production (1880-1882). Les femmes participaient également au combat syndical. Une grève de la fabrique de soie de Bâle aboutit par exemple à la création de deux « sections féminines » de 500 membres environ, qui ne tardèrent cependant pas à se dissoudre. À Genève, les fabricantes de chaînes et les polisseuses sur bijoux formèrent leur syndicat (1870-1903)ⁱ. Ces syndicats entièrement féminins, une curiosité dans l'histoire syndicale, côtoyaient des sections mixtes, notamment dans l'industrie textile, le vêtement et l'horlogerie.

Dans les paragraphes qui suivent, j'aimerais revenir sur ces racines et, donc, sur les origines de la Commission féminine de l'USS, mais aussi montrer le travail accompli par cette commission à travers quelques exemples. L'intégration des travailleuses dans l'USS et dans ses fédérations est une histoire avec des hauts et des bas. Je me fonde sur le travail de recherche intitulé « Konkurrentin oder Kollegin? Probleme der gewerkschaftlichen Frauenpolitik am Beispiel des Schweizerischen Metall- und Uhrenarbeitnehmer-Verbands (SMUV) 1945-1980 » et réalisé par Regula Rytz, ancienne secrétaire centrale de l'USS, actuellement membre de l'exécutif de la Ville de Berne.

Après ces tentatives isolées de création de syndicats, le mouvement prit réellement son essor avec la constitution, en 1886, d'organisations d'ouvrières, qui comprenaient aussi des femmes au foyer et des employées du service domestique.ⁱⁱ Ces organisations revendiquaient le droit de vote des femmes, mais aussi la gratuité des soins obstétricaux. Elles signèrent leur premier succès en 1898 avec l'admission de la première femme, leur représentante Marie Villinger, au Comité fédéral de l'USS fondé en 1880, aube d'une brève époque dorée du mouvement syndical féminin : après une longue lutte, la première secrétaire de l'USS, Margarethe Faas-Hardeggerⁱⁱⁱ, est engagée en 1905 pour

s'occuper de la syndicalisation des femmes, qui constituaient à l'époque 6,8 % des effectifs. Après quatre ans de dur labeur, sillonnant le pays pour prononcer des conférences et publiant son propre journal (« L'Exploité » ; « Vorkämpferin »), elle jette l'éponge, broyée par les diverses exigences, et les premières structures féminines autonomes dans l'USS s'effondrent avec elle^{iv}. Ce bref âge d'or des activités syndicales destinées aux femmes buta contre la résistance de ses collègues masculins et contre les problèmes structurels propres à la syndicalisation de groupes de femmes souvent marginaux.

Les revendications féminines ne furent guère à l'ordre du jour de l'USS jusqu'en 1959. Aucune femme ne siégeait dans les organes. Quelques fédérations, comme la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA) et le Syndicat des services publics (ssp), mirent sur pied une politique des femmes.^v Alors qu'elle n'avait pas répondu à une demande de renseignements du Comité international des ouvrières sur la situation des femmes ouvrières en Suisse, l'USS répondit dans le détail à un sondage similaire en 1946, en omettant toutefois la question sur les revendications en faveur des travailleuses. Cette situation allait évoluer au début des années 1950 avec la ratification de la Convention de l'OIT n° 100 sur l'égalité de rémunération. À la demande expresse du ssp, l'USS invita, en 1953, le Conseil fédéral à signer cette convention. Dans ce contexte, l'USS fonda une « commission spéciale » interne présidée par Herman Leuenberger, alors président de l'USS, et participa aux travaux de la commission d'experts extraparlamentaire. La première conférence des femmes eut lieu le 5 mai 1957 pour examiner le rapport final de cette commission.^{vi} Cette conférence soumit également des propositions à l'examen « bienveillant » du Comité fédéral de l'USS. Elle y demandait l'inscription de l'égalité salariale au programme de travail de l'USS et la constitution définitive d'organes féminins, non sans inviter les fédérations à former des déléguées syndicales et à engager des secrétaires syndicales afin de mieux encadrer les femmes. Ce faisant, elle esquissait le programme de travail des prochaines décennies, tout en bouclant la boucle avec l'ère des pionnières.

Toutefois, le débat sur le programme de travail tenu lors du Congrès de l'USS de 1960 montre les limites de cet engagement : craignant d'effrayer les effectifs masculins en défendant des « intérêts particuliers », le congrès refusera la formulation « Il faut par ailleurs relever les salaires des femmes de façon générale » (*trad. USS*) au profit de la formule : « Les traditions et les préjugés continuent à jouer un grand rôle dans l'appréciation du travail des femmes. La politique salariale des syndicats vise à garantir à tous les travailleurs une participation équitable au produit de l'économie. » (*trad. USS*)^{vii}.

Le cadre d'action limité et, par conséquent, les actions possibles sont donc précisés. Toutefois, la Commission féminine de l'USS permet aux femmes syndicalistes, dans les années qui suivent, de créer des réseaux, d'exercer une influence indirecte sur les décisions politiques (par le biais des procédures de consultation, étant donné que les femmes n'eurent le droit de vote qu'en 1971), de réaliser des échanges avec des organisations féminines nationales et internationales et de se former sur le plan politique, ce dont bénéficient ensuite les fédérations. Les membres bénévoles n'étant guère représentées dans les organes des syndicats, elles dépendaient de collègues masculins à l'esprit solidaire. Septante-deux ans après l'engagement de la première femme secrétaire (Margarethe Faas

Hardegger), Ruth Dreifuss devient en 1981 la deuxième secrétaire syndicale de l'USS. Le Congrès de l'USS de 1990 adoptera un vaste programme de promotion de la femme. Non seulement il fixera des contingents féminins dans les organes syndicaux, mais il lancera aussi la grève nationale des femmes de 1991 qui secouera la Suisse et frappera les esprits. Il ne s'agissait certes pas de la première grève des femmes, mais bel et bien de la première grève (politique) qui défendait uniquement des revendications féminines.

En 50 ans d'existence, la Commission féminine de l'USS a enregistré des succès et des revers et il n'est un secret pour personne que le mouvement syndical n'a pas placé la question de la syndicalisation des femmes et de la concrétisation de leurs revendications en tête de priorité. Il n'en reste pas moins que la commission a beaucoup accompli en un demi-siècle, comme le montreront trois exemples.

1. Congé de maternité : un succès dû aux réseaux

La collaboration avec le nouveau mouvement féminin, qui allait aboutir en 1978 au lancement d'une initiative de protection de la maternité, est à marquer d'une pierre blanche. Si le projet a alors échoué devant le peuple (84 % de « non »), cette première action autonome de la Commission féminine reste néanmoins importante. Les liens tissés avec les organisations féminines allaient favoriser d'autres succès et aboutir, un quart de siècle plus tard (2003), à l'adoption de l'assurance maternité.

2. Les progrès de l'égalité salariale, une victoire de l'opiniâtreté

L'opiniâtreté est une autre caractéristique. Voilà un siècle que les bas salaires des femmes sont un cheval de bataille et la lutte contre le concept idéologique de l'homme pourvoyeur est presque aussi vieille. Même si l'égalité salariale n'est pas encore réalisée aujourd'hui, elle est devenue un sujet incontournable, pour nos collègues masculins comme pour les employeurs. Nous avons aussi accompli de gros progrès. Nous avons la loi sur l'égalité et divers instruments de mise en œuvre. Certaines de nos collègues ont fait grève pour l'égalité salariale et porté cette cause devant les tribunaux. Nous savons aussi que le moment n'est jamais bien choisi pour aborder le sujet de l'égalité salariale et que nous devons acquérir cette égalité de haute lutte aussi dans la crise économique actuelle. Le lancement annoncé d'une initiative pour des salaires minimaux est un succès dans la perspective des femmes, car celles-ci sont les principales bénéficiaires de cette revendication.

3. Une commission en avance sur son temps, grâce à ses contacts avec la base

La Commission féminine a toujours abordé les soucis et problèmes concrets des femmes dans les diverses branches et entreprises, même si ces questions n'avaient, à ce qu'on prétend, pas leur place dans une assemblée syndicale. Il en va de même de la question de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Le 11^e Congrès des femmes de l'USS intitulé « Emploi et famille : un casse-tête au quotidien ! » n'est pas le premier à se pencher sur ce sujet, puisque le 4^e Congrès se souciait déjà des rapports entre famille et monde du travail en 1982, à un moment où ce sujet n'était pas politiquement – ni syndicalement – correct.

Ces femmes syndicalistes étaient non seulement en avance sur leur temps, mais aussi courageuses, remettant inlassablement la question de la syndicalisation des femmes sur le tapis, même si elles n'avaient parfois rien à y gagner et se heurtaient à de fortes résistances.

Je souhaite que nous sachions apprendre de ces pionnières leur engagement constant pour les droits des ouvrières, que nous soyons plus fortes et plus nombreuses (il y a actuellement 95 174 femmes syndiquées). Je souhaite que, ces prochaines décennies, nous puissions convaincre davantage de femmes de rejoindre les rangs des syndicats afin que la moitié des membres soient des femmes et que la moitié des syndicats soient présidés par une femme. Il faut que les revendications des femmes syndiquées soient 365 jours sur 365 au centre de la politique syndicale, comme elles le sont pendant ce congrès. Nous avons de quoi être fières des pionnières historiques et contemporaines de l'égalité, nous leur devons beaucoup. Nous devons nous renforcer afin de continuer à défendre, avec toutes nos collègues, les intérêts des travailleuses.

-
- ⁱ Sie setzten sich zusammen mit einer Gewerkschaft von Herrensneiderinnen und der „Zentralsektion der Arbeiterinnen in Genf“ für die gewerkschaftliche Organisierung der Frauen und den emanzipatorischen Auftrag der Gewerkschaftsbewegung ein.
 - ⁱⁱ Diese Arbeiterinnenvereine schlossen sich 1890 unter der Patinnenschaft von Clara Zetkin zum Schweiz. Arbeiterinnenverband (SAV) zusammen. Ihr Ziel: „die Belehrung und Aufklärung unter Frauen zu verbreiten und hülff- und schutzsuchenden Arbeiterinnen mit Rat und That zur Seite zu stehen.“ Zitat aus Ragaz in Rytz, S. 25
 - ⁱⁱⁱ Siehe dazu die beiden Biografien über Margarete Faas-Hardegger
 - ^{iv} 1904 war der SAV dem SGB beigetreten und hatte seine Statuten geändert. Als der SGB 1908 eine Statutenrevision beschloss, welche nur noch Berufs- und Industrieverbände als Mitglieder zuließ, mussten sich die Arbeiterinnenvereine zurückziehen. Sie waren vor der Alternative Integration oder Ausschuss gestellt und wählten letzteres. Sie wurden 1910 zu einer rein politischen Organisation und lösten sich in der Folge in den Frauenstrukturen der SP auf.
Das Frauensekretariat des SGB in der Person von Marie Walter-Hüni wurde ausgelagert (1908-1924) und 1924 definitiv abgeschafft. Marie Walter-Hüni führte 1910 die erste gewerkschaftliche Frauenkonferenz durch.
 - ^v Beim VHTL hing dies mit dem hohen Frauenanteil (1931: 25.1%) und der Unterstützung durch den Präsidenten zusammen. Beim vpod (damals 6.1% Frauenanteil) organisierten sich weibliche Mitglieder bereits 1950 von unten in einer „Fraueninteressengruppe“.
 - ^{vi} Es nahmen 22 Verbandsdelegierte teil, zwei Verbände (PTT-Union und Baukaderverband) liessen sich durch Männer vertreten. Vpod und VHTL hatten je 2 Frauen aus den Sekretariaten, der Rest waren Basisfrauen. Eine treibende Rolle übernahmen die VHTL-Frauen, die konkrete gewerkschaftliche Erfahrungen hatten und mit Edith Rüefli eine vollamtliche Gewerkschaftssekretärin hatten, die den auch zur ersten Präsidentin gewählt wurde.
 - ^{vii} Protokoll SGB-Frauenkommission vom 25. März 1961, zitiert in Rytz, S. 38.